



Mairie
PUY SAINT-ANDRÉ

Journal Municipal

N°25 - Juillet 2013

La Fête
des Partias
Page 16



Ça bouge à Puy
Saint André
Page 5



L'école de
Saint Blaise
à Florence
Page 4



Le SCOT
Page 6

- Les INCONTOURNABLES**
- Infos Pratiques > P2
 - Etat civil > P6
 - L'Urbanisme > P9
 - Délibérations > P11 à 15

Mairie de Puy Saint André
Chef Lieu - 05100

04 92 20 24 26

mairie.puysaintandre@wanadoo.fr

www.puysaintandre.fr

... Retrouvez toute la vie
de votre commune

INFOS PRATIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE AU PUBLIC

Lundi	9h / 12h – 14h/ 16h
Mercredi	9h / 12h
Jeudi	9h / 12h – 14h/ 16h

LE MAIRE ET LES ADJOINTS VOUS RENCONTRENT SUR RENDEZ VOUS

Permanence du Maire les Mardis après midi
sur rendez-vous

Tel : 04.92.20.24.26

Fax : 04.92.21.11.51

E-mail : maire.puysaintandre@wanadoo.fr

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE PUY SAINT-ANDRÉ

Les bénévoles de la bibliothèque ont proposé plusieurs activités durant ces derniers mois afin de participer à l'animation du village et d'attirer davantage de lecteurs sur la commune : « lecture gourmande » avec goûter lecture de contes ...aucun enfant présent troc jouets pour Noël ...pas de succès exposition « jardiner naturellement » proposée durant le mois d'avril et clôturée par une vidéo-conférence « racines, sève et jeunes pousses » animée par Dominique COLL.



La fréquentation de l'exposition a été très timide dans son ensemble, les visiteurs ont apprécié la clarté des commentaires des panneaux ; les livres mis à disposition des adultes et des enfants ont obtenu un vif intérêt.

La vidéo-conférence : présence d'une cinquantaine de personnes venant de Briançon, Saint-Chaffrey, Saint-Martin...mais hélas peu d'habitants du village. La conférencière nous a fait connaître différentes plantes et leurs vertus : de la sève du bouleau en passant par les bienfaits du pissenlit, de l'ortie, elle a su intéresser et captiver le public présent. L'après midi s'est terminé par une dégustation de plantes poussant près de nous et utilisées comme légumes consommés crus ou cuits. La soupe aux herbes sauvages a été particulièrement appréciée.



Les bénévoles de la bibliothèque, organisateurs de cette manifestation, regrettent que les habitants du village ne se soient pas davantage mobilisés pour visiter l'exposition et assister à la conférence.

**Nous espérons vous voir toujours
plus nombreux à la bibliothèque !**

Les bénévoles de la bibliothèque

PETIT RAPPEL HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE ...

Depuis le 05 décembre 2012 la bibliothèque est à votre disposition pour les prêts d'ouvrages et de DVD :
le mercredi de 17 h à 18 h 30
et le vendredi de 18 h à 19 h 30

Journal Municipal Puy Saint André N°25 - JUILLET 2013
Resp. de la Publication : P. LEROY - Comité de rédaction :
C. GAILLARD, A. PROUVÉ, E. ARNAUD, LE SECRETARIAT
Impression 250 ex. en Mairie
Création Couvertures : Après La pluie
Mise en page intérieure : E. ARNAUD & C. GAILLARD



L'hiver a été bien long. L'été s'est fait attendre...

Nous avons réinvesti nos jardins, nos canaux, nos chemins de randonnée.

Les employés communaux sont sur tous les fronts, du Clos du Vas jusqu'au Saoûto pour rendre le village encore plus agréable à vivre.

De la même façon, les projets avancent bon train, de la maison de la géologie à la production d'énergie renouvelable de la SEM SEVE en passant par la création d'un logement communal dans l'ancienne mairie.

La réflexion concernant la pose de compteurs d'eau, en collaboration avec les services du conseil général avance (règlement, tarification, cartographie...). Un bureau d'étude sera prochainement choisi pour concrétiser ce projet.

Souhaitant que cette nouvelle gazette vous donne satisfaction par une information la plus exhaustive possible, le Conseil Municipal vous souhaite un bel été et vous invite à découvrir, ou redécouvrir notre patrimoine historique et naturel ! Ouvrez grand vos yeux et vos oreilles : les sentiers sont balisés et le patrimoine est commenté sur vos smartphones grâce aux nouveaux QR Codes.



BIENVENUE À PRISCA



Suite au départ de Sylvie, Prisca GIGNOUX, ancienne monitrice d'auto-école, a rejoint l'équipe du secrétariat depuis le début de l'année. Chargée principalement de l'accueil, elle vous conduira dans vos différentes démarches administratives. Avec Marilyne et Marie, elles forment une équipe administrative professionnelle et apportent la bonne humeur à la Mairie.

CA BOUGE A PUY SAINT ANDRÉ

UN CONCERT DE MUSIQUE PEUL DU BURKINA FASSO

a eu lieu le 17 Mai en salle des associations.
Plus de 50 amateurs de tous les âges étaient
présents, contents de trouver ou retrouver ces
rythmes africains si enchanteurs.

Un échange chaleureux s'est fait, après le concert,
autour d'un pot avec présentation et vente d'objets
et tissus artisanaux locaux et faire connaître l'asso-
ciation "d'un voyage à l'autre" qui propose des
actions humanitaires et d'échanges divers avec la
ville de DORI au BURKINA FASSO.



NOS ENFANTS VOYAGENT : UNE CLASSE À PARIS, ...

Du 9 au 14 juin, nous sommes partis à Paris et
nous avons adoré notre voyage.

Nous avons visité plusieurs monuments qui étaient
tous magnifiques mais celui qui a eu le plus de
succès pour la majorité d'entre nous c'est la Tour
Eiffel.

Nous étions très bien logés dans un centre à Auber-
villiers et nous avons utilisé le métro tous les jours.
Quelle aventure pour des petits Briançonnais !!!

« OUPS ! En vrai,
elle est trop haute pour rentrer
dans la photo !!! »



Lors de ce voyage, nous avons rencontré nos corres-
pondants parisiens. Ils sont tous très sympathiques.
Ce fut une belle rencontre.

Nous sommes tous ravis de notre semaine et nous
voulons remercier une nouvelle fois tout ceux qui
nous ont aidés à la réalisation de ce projet.

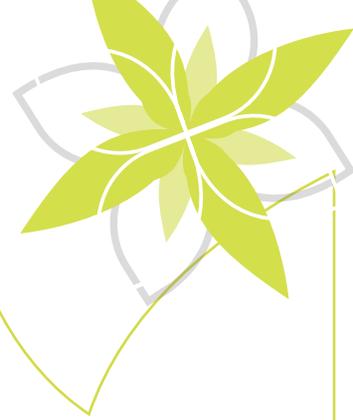
*Article rédigé par la classe de cycle 3
de l'École du Pinet*

... UNE AUTRE À FLORENCE !



CA BOUGE À PUY SAINT ANDRÉ

Petit album : souvenirs
des derniers événements



ALIMENTATION GÉNÉRALE ET CULTURELLE DIMANCHE 7 AVRIL



PASSEPORT JAZZ QUARTET SAMEDI 18 MAI



LE CARNAVAL DE PUY SAINT ANDRÉ DIMANCHE 5 MAI



AUDITION CUIVRE DU CEAB JEUDI 6 JUIN




théâtre du
Briançonnais

IN
VISIBLE
2013
14

Vous avez manqué la présentation de la saison du Théâtre du Briançonnais ?

Ne manquez pas les spectacles !

Au programme, du théâtre, du cirque, des marionnettes, des concerts, de la danse...pour tous les goûts et dans tous les styles mais avec toujours des spectacles de qualité et une invitation au rêve indispensable en ces temps moroses...

Les abonnements sont ouverts à la réservation et les spectacles hors abonnement le seront à partir du 24 septembre.

Si vous le souhaitez, transmettez moi vos dates de spectacles réservés et nous essayerons ensemble de faire un covoiturage.

Contact théâtre du Briançonnais: 04 92 25 52 42 et accueilbilletterie@theatre-du-brianconnais.eu

Contact covoiturage : Corinne Gaillard: 06 87 56 05 13



ETAT CIVIL

DÉCÉS

Monsieur Gilbert LEGRAIN
Décédé le 13 janvier 2013

Madame Marthe BARNÉOUD-ARNOULET
Décédée le 14 janvier 2013

Madame Jeanne BARNÉOUD-ROUSSET
Décédée le 15 juin 2013

NAISSANCES

Bienvenue à

Yanna GALLY KERAVEC

Née le 25 mars 2013
Fille de Laïta KERAVEC
Et de Nicolas GALLY

Margot BATIFOULIER

Née le 2 mai 2013
Fille de Irina MAENNLEIN
Et de Guillaume BATIFOULIER



MARIAGE

Toutes nos félicitations à

Karine ROUJAS

& Renaud VANDEWALLE

qui ont célébré leur mariage à Puy Saint André
le 15 juin 2013



CONTRUIRE ENSEMBLE NOTRE TERRITOIRE POUR DEMAIN

Dans le cadre de l'élaboration du **SCOT** (Le Schéma de cohérence territoriale) la Communauté de Communes du Briançonnais a mis en place des réunions publiques, qui se sont déroulées dans chaque commune, afin de présenter d'informer et d'échanger avec la population et les élus sur les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années.

Soucieuse d'offrir un cadre de vie harmonieux et maîtrisé à ses concitoyens, la Communauté de Communes a choisi de prendre les devants en élaborant son Scot avant les obligations imposées par le Grenelle de l'Environnement (12 juillet 2010) en matière d'aménagement du territoire.

Qu'est ce que le SCOT?

Ce document détermine, à l'échelle de plusieurs communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitats, de déplacements et d'équipements commerciaux, politique sociale, agriculture ..., dans un environnement préservé et valorisé.

Belle occasion de donner son avis pour construire notre territoire de demain.

Contact : a.poyau@ccbrianconnais.fr



Le talus de l'Abribus du Clos du Vas s'habille !

Après l'implantation tant attendu de l'Abribus du clos du Vas, il était nécessaire d'habiller un peu le talus soutenant la plate-forme de retournement. Le talus n'est pas encore la propriété de la commune (le carrefour n'a toujours pas été réceptionné puisque les modifications demandées n'ont pas encore été mises en place !) mais nous avons choisi de ne pas attendre pour planter quelques arbres sur ses pentes.

Le choix a été fait de mixer des arbres d'ornement à croissance rapide, d'autres à croissance plus lente et ... des fruitiers !

Ceux ci se trouvent sur la partie amont de l'abri. Pommes, poires, prunes feront la joie des enfants (et des parents !) en attendant le car... ou pour se glisser dans le cartable afin de combler le petit creux de 10 h !

A l'aval se trouve aussi un cerisier et quelques petits fruitiers : groseilliers, framboisiers et cassissiers.

Là, il sera peut-être plus malin de les déguster sur place...

Pensez que ces arbres sont la propriété de tous et à ce noble titre nous nous devons de les respecter comme s'ils étaient dans notre propre jardin... Bichonnez les en ne cueillant que les fruits accessibles dans une raisonnable proportion ! « Une branche cassée ne donne plus de fruit... » Il est rappelé à tous les conducteurs de véhicules qui ont la tentation de garer le leur sur la plate-forme, de le faire dans la portion descendante de l'ancien accès à la route nationale. D'avance merci !



D'IMPORTANTES TRAVAUX ROUTIERS

vont être réalisés cet été au mois de juillet en différents lieux de la commune :

- revêtement bitumeux de l'impasse au 17 bis route du Clos du Vas
- remplacement partiel de bordures de chaussée sur la route du Clos du Vas
- revêtement de chaussée au cœur du chef lieu et rue des quatre Divias
- remplacements de caniveaux au Clos du Vas et au quartier du Caire
- reprofilage du parking à l'entrée de Puy Chalvin avec création d'une sortie haute pour faciliter le stationnement des promeneurs en raquettes, des skieurs l'hiver et des randonneurs à pied l'été
- goudronnage d'un petit parking en haut de l'impasse du Montbrison au Clos du Vas
- goudronnage pour le quartier " la Savoie " devant les ateliers à Puy Chalvin

Les habitants et voisins des secteurs concernés seront sollicités pour évacuer leurs véhicules pendant la durée des travaux.

COUPE AFFOUAGÈRE 2013

La gestion de la forêt communale par l'ONF nous amène à effectuer régulièrement des coupes. Cette année, c'est la partie de la forêt en bordure du torrent des roches de part et d'autre de la route de Puy Richard qui a été « dépressée ».

Un nombre important de jeunes arbres a été coupé et ébranchés.

Ceux ci sont en cours de marquage pour la répartition entre les habitants qui se sont inscrits sur la liste de cette coupe.

Un tirage au sort des numéros de lots sera effectué avant la fin juin.

Chaque inscrit sera averti de cette date et invité à venir. Il sera alors délivré une carte du terrain où les numéros y figurent.

Il sera alors possible d'aller chercher les troncs sur le terrain.

N'hésitez pas à prendre connaissance des personnes inscrites afin de favoriser l'entraide. Lorsqu'un système de remontage des troncs est installé, il peut alors servir à plusieurs lots voisins. Attention la pente peut être forte par endroit ! Bonne récolte !



PROJETS ET TRAVAUX

MAISON DE LA GEOLOGIE

Après un concours d'architectes qui a mis 26 bureaux d'étude en compétition, quatre d'entre eux ont été retenus pour proposer un projet. Le bureau d'étude finalement sélectionné est « R+4 ». Ce projet prévoit une salle d'exposition, des laboratoires de recherche, une salle polyvalente, des salles de réunion, 60 hébergements. Un géodrome sera installé à l'extérieur du bâtiment. Le projet est à ce jour finalisé et le permis de construire est en cours de signature.

Ce projet est financé par la communauté de communes avec des subventions de l'Europe, de l'État, de la Région ainsi que du Conseil Général. Après évaluation des domaines, le bâtiment est en cours de vente auprès de la communauté de communes. La commune, comme les années précédentes gardera l'usage des locaux, remis à neuf, pour les besoins du village.

Les travaux de cet important projet de territoire doivent débuter fin 2013 pour une mise en service en 2015.



LA « SEVE » et les ENERGIES RENOUVELABLES

Depuis sa création, il y a deux ans, la société d'économie mixte locale « SEVE » continue son aventure.

En aout 2013, huit centrales photovoltaïques seront branchées au réseau électrique. Les deux dernières centrales sont situées sur le skate parc de Briançon et sur les ateliers municipaux de Puy Chalvin. A ce jour la Sem a vendu pour 70.000 euros d'électricité. Quinze communes du Briançonnais ont souhaité rejoindre Puy Saint André et vont devenir actionnaires de la société. Comme d'autres habitants des Hautes Alpes, vous pouvez rejoindre les 31 familles de Puy Saint André, actionnaires de la SEVE, en contactant son directeur :

M. Jean Luc Dumay, directeur de la Seve, Mairie, 05100 Puy Saint André.

Quelques travaux déjà réalisés



renovation d'un mur à Puy Chalvin



au Chef Lieu, un escalier



DECLARATION PREALABLE

DP 21/2012 - Mme Myriam LAUTIER
Le Clos du Vas
Installation de panneaux solaires
Accordée le 12 Décembre 2012

DP 22/2012 – Mr Stéphane MASSA
Pierre Feu
Installation de panneaux solaires
Accordée le 12 Décembre 2012

DP 23/2012 – Mr Jean FERRARO
Pierre Feu
Installation de panneaux solaires
Accordée le 13 Décembre 2012

DP 24/2012 – Mr René GUIDET
Le Clos du Vas
Installation de panneaux solaires
Accordée le 27 Décembre 2012

DP 25/2012 – Mr Jacques MONTAGARD
Puy Chalvin
Ravalement de façades
Accordée le 31 Janvier 2013

DP 01/2013 – Mr Michel REYMOND
Le Clos du Vas
Réfection de barrière et mur de soutènement en
pierre
Accordée le 14 Février 2013

DP 02/2013 – Mr Denis RAMPAL
Le Chef Lieu
Réfection de toiture
Accordée le 26 Février 2013

DP 03/2013 – Mr et Mme Christian RIBET
Le chef Lieu
Fermeture d'un auvent existant
Accordée le 29 Mars 2013

DP 04/2013 – Mr Philip CHAPÉ
Le Clos du Vas
Réfection de balustrades
Accordée le 29 Mars 2013

DP 05/2013 – Mr et Mme Didier DEFAUX
Le Guy
Division parcellaire
Accordée le 29 Mars 2013

DP 07/2013 – Mr Lucien LAUTIER
Le Clos du Vas
Réfection de toiture
Accordée le 07 Mai 2013

DP 09/2013 – Mr Serge GOUDET
Le Chef Lieu
Réfection de toiture et création d'un balcon
Accordée le 03 Juin 2013

DP 10/2013 – Mr Olivier MARTIN
Impasse Mont Brison
Réfection de toiture
Accordée le 21 Mai 2013

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 06/2011 - Modificatif n°1
Mme GUILLEMOT et Mr PINEAU
Le Clos du Vas
Couverture tuiles
Accordé le 14 Février 2013

PC 13/2012 – Mr et Mme Christian BERG
Le Chef Lieu
Création d'une maison individuelle
Accordé le 06 Mars 2013

PC 08/2012 - Modificatif n°1
Mr et Mme Thomas SPADONI
Pierre Feu
Modification de l'accès, façades et toiture
Accordé le 13 Mars 2013

PC 14/2012 – Mr Edmond MARCELLIN
Le Clos du Vas
Création d'une maison individuelle
Accordé le 28 Mai 2013

PC 05/2009 - Modificatif n°3
Mr et Mme Luc CHARDRONNET
Puy Chalvin
Modification de l'implantation des fenêtres et crépi
Accordé le 04 Février 2013

PC 01/2013 – Mr Gérard BARNEOUD-ARNOULET
Le Chef Lieu
Rénovation d'une maison d'habitation
Accordé le 04 Avril 2013

PC 06/2011 - Modificatif n°2
Mme GUILLEMOT et Mr PINEAU
Le Clos du Vas
Modification d'une ouverture
Accordé le 13 Mai 2013

En juillet 2012, sur cette même gazette, nous vous exposons le budget de la commune. Pour une meilleure compréhension des budgets, nous vous présentons un extrait du rapport financier de la trésorerie de la direction générale des finances publiques.

Le document, dans son intégralité est consultable en mairie.

« La section de fonctionnement dégage un résultat comptable qui s'établit à 81.037 € soit 167 € par habitant contre 245 € et 284 € pour [es moyennes départementale et régionale. Il redevient positif, enregistrant une forte augmentation par rapport à 2011 (- 12.287 €), les charges totales de fonctionnement ayant diminué 17,52% alors que parallèlement les produits de fonctionnement augmentaient de 3,48%.

Globalement, on peut constater que les charges réelles de fonctionnement restent inférieures aux moyennes départementale et régionale : 759 € par habitant contre respectivement 1.055 € et 1.060 €.

Il en est de même pour les produits réels de fonctionnement qui s'établissent à 925 € par habitant, très nettement en dessous de ces moyennes (1.300 € pour le département et 1.344 € pour la région).

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de personnel ont diminué de 10,12% par rapport à 2011 ; elles restent peu élevées, 306 € par habitant, nettement au-dessous des moyennes départementale (374€) et régionale (435€).

Elles représentent cependant 45,64% de vos charges réelles de fonctionnement, ratio supérieur aux moyennes départementale (36,82%) et régionale (41,94%).

Le poste « Achats et charges externes » enregistre une baisse significative de 29,43% par rapport à l'exercice précédent.

Ces dépenses s'établissent à 283€ par habitant, inférieures aux moyennes départementale (364€) et régionale (359€).

Elles représentent 42,21% de vos charges de fonctionnement alors que les moyennes départementale et régionale s'établissent respectivement à 35,85% et 34,64%.

LES CHARGES DE GESTION COURANTE

(chapitre 65) enregistrent une augmentation de 7,51%; les subventions aux associations et personnes de droit privé augmentent de 6,12%, passant de 4.034 € en 2011 à 4.281 €.

Les frais de fonctionnement versés à la commune de PUY-ST-PIERRE pour l'Ecole du Pinet se sont élevés à 9.500 €, proportionnellement au nombre d'élèves résidant à Puy Saint André, soit une augmentation de 18,75% par rapport l'exercice précédent (8.000 € en 2011 et 9.500€ en 2010).

LA DETTE BANCAIRE ET ASSIMILÉE étant éteinte, il n'y a plus de dépenses de charges financières. (.....)

LA SECTION D'INVESTISSEMENT dégageant un excédent de financement de 108.185€, le résultat d'ensemble de l'exercice est positif à 189.222€ .

LES FONDS DE ROULEMENT EN FIN D'EXERCICE

(excédent des ressources à long terme sur les emplois à long terme) est largement positif à 508.148€ (+59,33% par rapport à 2011).

(...)

LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE des remboursements des dettes bancaires et assimilées : La capacité d'autofinancement représente ce qui reste à la collectivité une fois qu'elle a payé et encaissé l'ensemble des charges et des produits de fonctionnement réels.

Elle s'établit à 124.037€ soit 255€ par habitant contre 205€ pour la moyenne départementale et 214€ pour la moyenne régionale . Elle s'est encore très nettement améliorée par rapport à 2011 (30.586€), les charges réelles de fonctionnement ayant diminué de 19,38% par rapport 2011 alors que dans le même temps les produits réels augmentaient de 3,48%.

La situation financière de la commune s'est améliorée par rapport à 2011 comme le montrent certains indicateurs : accroissement des produits de fonctionnement (à relativiser toutefois compte tenu de la perception du Fonds d'équipement Départemental), baisse des charges de personnel et des charges externes, résultat positif, amélioration de la capacité d'autofinancement.

La situation financière est globalement saine.

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DÉLIBÉRATIONS DU 25 FEVRIER 2013

CONVENTION COMMUNE / SEM SEVE

occupation temporaire de la toiture des services techniques et de l'ancienne école de Puy Chalvin et en vue d'installer et d'exploiter des panneaux photovoltaïques.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention d'occupation temporaire avec la SEM SEVE pour l'occupation de ces toitures.

ADMISSION EN NON VALEUR SECOURS SUR PISTES TAXES ET PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Monsieur le Maire expose au conseil que les états de restes font apparaître un certain nombre de recettes irrécouvrables du fait notamment de l'insolvabilité de débiteurs, voire de poursuites sans effet, recettes dont Madame le Receveur municipal demande l'admission en non valeur.

Pour l'exercice 2013 le conseil municipal à l'unanimité décide d'admettre en non-valeur, sur le budget de l'exercice 2013 la somme de 3 496 €.

AMENAGEMENT TOURISTIQUE 2013

Demande d'attribution du Fonds de Solidarité Locale 2013 auprès de la Région

Le projet est de réaliser l'extension de 281 m² de la terrasse existante d'un restaurant d'altitude de Serre Blanc pour un montant de 80 587€TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité sollicite un maximum de subvention auprès de la Région au titre du Fonds de Solidarité Locale 2013 de l'Etat au titre de la DETR 2013.

AVENTURE 05 – LOCATION DU CENTRE DE VACANCES

du Clos du Vas – Année 2013

Autorisation donnée au Maire de signer le bail

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Le Maire à signer le bail de location pour l'année 2013 jusqu'au 31 août 2013 avec l'Association AVENTURE 05 relatif à l'occupation du Centre de vacances du Clos du Vas.

PARTICIPATION FINANCIERE

Ecole du Pinet - voyage à Paris

Pour le voyage scolaire à Paris des enfants du cycle 3 de l'école du Pinet, le conseil municipal décide à l'unanimité de participer à hauteur de 600 €.

PARTICIPATION FINANCIERE

Ecole de Saint Blaise - voyage en Italie

Pour le voyage scolaire en Italie des enfants de l'école de Saint Blaise, le conseil municipal décide à l'unanimité de participer à hauteur de 600 €.

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE

Exposition bibliothèque de Puy Saint André

Les bénévoles de la bibliothèque municipale de Puy Saint André ont pour projet de réaliser une exposition gratuite dans les locaux de la bibliothèque communale au mois d'avril accompagnée d'une vidéo conférence réalisée par Les Coll

L'intégralité des décisions
du Conseil Municipal
est consultable
en Mairie ou sur
www.puysaintandre.fr

Buissonnière qui présentera notamment les plantes sauvages comestibles.

Le conseil Municipal à l'unanimité est favorable au projet et sollicite auprès du Conseil Général un maximum de subvention.

CREATION POSTE ADMINISTRATIF

Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif 2ème classe à raison de 24h30 par semaine, cet agent sera chargé des fonctions suivantes : secrétariat, traitement des dossiers d'urbanisme.

PARCELLE CONSTRUCTIBLE B 1120 PIERRE FEU - ACCESSIBILITE

Annule et remplace celle du 11 juillet 2012 n°46

Afin de permettre l'accès de la parcelle B 1120 à Pierre Feu, Le conseil municipal à l'unanimité s'engage à libérer la place de parking n° 3.

A charge pour le pétitionnaire du permis de construire de cette parcelle de participer aux frais d'aménagement d'une place supplémentaire de parking.

Cette participation est évaluée à la somme de 630 €.

Dès la réalisation de ces travaux, le pétitionnaire s'engage à réaliser les travaux et à régler cette participation à l'entreprise.

BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2012 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	118 834.74 €	375 847.85 €
Recettes	227 019.77 €	456 885.13 €
Déficit		
Excédent	108 185.03 €	81 037.28 €

Approuve le Compte de Gestion dressé par Madame BOSSY Claude, Receveur de la Commune.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultat de l'exercice : 81 037.28 €

Résultat exercice 2012 : 178 611.42 €

Solde à reporter : 259 648.70 €

FIXATION DU TAUX DES TROIS TAXES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à



EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'intégralité des décisions
du Conseil Municipal
est consultable
en Mairie ou sur
www.puysaintandre.fr

l'unanimité :

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2013 comme suit,

	Taux 2012	Taux 2013
Taxe Habitation	10.28 %	10.28 %
Taxe Foncière- bâti-	11.51 %	11.51 %
Taxe Foncière non bâti	82.87 %	82.87 %

Adopte le Budget Primitif de l'exercice 2013 ci-dessous

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	652 973.70 €	652 943.70 €
Investissement	773 898.25 €	773 898.25 €
TOTAL	1 426 841.95 €	1 426 841.95 €

BUDGET EAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2012 arrêté
comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	38 342.85€	62 222.79 €
Recettes	40 610.20 €	111 003.39 €
Déficit	/	/
Excédent	2 267.35 €	48 780.60 €

Approuve le Compte de Gestion dressé par Madame BOSSY
Claude, Receveur de la Commune.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultat de l'exercice : 2 267.35 €
Résultat exercice 2012 : 81 548.98 €
Solde à reporter : 83 816.33 €

Adopte le Budget Primitif de l'exercice 2013 arrêté comme
énoncé ci-dessous

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	125 078.33 €	125 078.33 €
Investissement	152 501.21 €	152 501.21€
TOTAL	277 579.54 €	277 579.54 €

BUDGET C.C.A.S.

Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2012 arrêté
comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	0 €
Recettes	0 €

Approuve le Compte de Gestion dressé par Madame
BOSSY Claude, Receveur de la Commune.

Adopte le Budget Primitif de l'exercice 2013 arrêté
comme énoncé ci dessous

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 506.58 €	1 506.58
TOTAL	1 506.58 €	1 506.58 €

EAU POTABLE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de
l'eau potable - Année 2012

Le conseil Municipal prend connaissance de ce
rapport élaboré à destination des usagers
(consultation possible en Mairie) pour plus de transpa-
rence sur le service qui leur est rendu,

CREATION POSTE TECHNIQUE (école de Puy

Saint Pierre) et Modification du tableau des effectifs
Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise la création
d'un poste d'adjoint technique 2e classe non titulaire à
temps non complet en raison de 12h hebdomadaire
durant les périodes scolaires soit 9h30 annualisées
pour assurer les fonctions suivantes : surveillance des
enfants dans la cour de l'école de Puy Saint Pierre
durant la cantine scolaire et accompagnement des
enfants au jusqu'au bus et dans le bus scolaire du
soir.

NOUVELLES MODALITES DE REPRESENTATION DES COMMUNES

au Conseil Communautaire après renouvellement
général des conseils municipaux 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré se
prononce à l'unanimité favorable à la répartition
suivante :

Communes	Population	délégués
Briançon	11 627	18
Cervièrès	174	2
La Grave	488	2
Le Monétier les Bains	1 035	3
Montgenèvre	511	2
Névache	348	2
Puy St André	468	2
Saint Chaffrey	1 668	3
La Salle les Alpes	906	3
Val des Prés	541	2
Villar d'Arène	287	2
Villard saint Pancrace	1 457	3
Puy Saint Pierre	507	2
	20017	46

CENTRE DE VACANCES DU CLOS DU VAS

Vente du bâtiment et d'une partie des terrains



attendants

Le Conseil Municipal : à 7 voix pour et 2 voix contre,
Approuve la vente au prix de 332 750 €, du centre de
vacances du Clos du Vas ainsi que les terrains attenants
nécessaires à la réalisation de la maison de la Géologie,
de ses accès, des parkings et du géodrome, soit les
parcelles C 1264 - 1265 - 1272 - 1275 - 1436 partie et
1461 partie pour une superficie d'environ 10 600 m²,
telle que figurant sur le plan annexé, superficie qui sera
précisée par un géomètre-expert après document
d'arpentage,

Précise que la Commune de Puy Saint André sera
autorisée à utiliser occasionnellement la future salle
polyvalente ou une des salles de réunion de la Maison
de la Géologie et du Géoparc pour son propre usage
selon des conditions qui seront précisées par voie de
convention à Intervenir entre la Commune et la commu-
nauté de communes.

Demandes de subventions sollicitées auprès de la
commune Année 2013

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer les
subventions suivantes pour l'année 2013 :

Collège des Garçons 6e et 5e	80 €
CSHB - Club des Sports d'hiver de Briançon	400 €
Altitude Jazz Festival	500 €
Judo Club Briançonnais	350 €
Inter Club d'escalade	300 €
Secours catholique	50 €
AREN 05- Association des Résidents de l'Etoile des Neiges	100 €
ADSCB - Association pour le Développement Sociaux Culturel du Briançonnais	100 €
Solidarité Handicapés	100 €
CAF Club Alpin Français Briançon	400 €
MDL Maison des Lycéens Briançon	150 €
Ski Club Montgenèvre	500 €
ADMR -Aide à Domicile en Milieu Rural	200 €
UTL - Université du Temps Libre	100 €
total	3 330€

CREATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Autorisation donnée au Maire de signer les marchés
Pour les Travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie de
Puy Saint André en logement communal la collectivité a
lancé un marché à procédure adaptée ;
Vu le code des marchés publics ;
Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du
30 avril 2013.

Les lots attribués sont les suivants :

N°3 Menuiserie bois extérieures et intérieures entreprise
SAMA à Eygliers pour 16 573.50 €
N°8 courants forts / courants faibles : PALUMBO à
l'Argentière La Bessée pour 4 496 €
N° 10 travaux de désamiantage TURCAN à Mison 13
395.18 €.

L'intégralité des décisions
du Conseil Municipal
est consultable
en Mairie ou sur
www.puysaintandre.fr

Lot infructueux :

N°4 Cloisons – doublages – plâtrerie

N°5 Revêtement de sols – faiences

N° 9 chauffage bois – ventilation – plomberie -
sanitaires

Cependant,

Pour les lots les plus importants aucune offre n'a été
reçue :

N°1 Maçonnerie – gros œuvre – isolation par
l'extérieur

N°2 toiture – étanchéité – fumisterie

N°7 métallerie

Le conseil municipal décide à 1 voix contre et 8 voix
pour :

d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les marchés
publics suivants : lots 3 – 8 – 10 qui ont été attribués.
autorise le Maire à relancer un marché à procédure
adaptée avec négociation pour les lots 1-2-4-5-7-9

CONVENTION COMMUNE / CENTRE PERMANENT D'INITIATIVE POUR L'ENVIRONNEMENT (CPIE) Travaux 2013

le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à
signer la convention relative à ces travaux :

Il s'agit pour l'année 2013 du fauchage, de l'élagage
sur les sentiers suivants :chemin du Goutaud : 800 m
entre Pierre-Feu et le hameau du Goutaud ;chemin du
Facteur : 1ère partie : 800 m ;chemin du Serre : 800
m et le début du chemin du ravin des Merles jusqu'au
virage sécurisé traité en 2011 ; chemin du Facteur :
2ème partie : 1500 m environ ; chemin de la Com-
bette : 550 m entre le Villaret et Puy Chalvin ;
Fauchage, élagage, terrassement ; chemin du Clos du
Bert ; chemin du canal de la Cime ;
L'ensemble de la mission s'élève à 2 930 €.
Il est proposé également l'entretien du chemin du
lieu-dit du Goutaud jusqu'à la limite avec Briançon :
Fauchage, élagage, Terrassement et réalisation de
revers d'eau sur une portion du sentier pour un
montant de 445 €.

Soit un montant de travaux de 3 375 € (trois mille trois
cent soixante quinze euros).

DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNI- CITE (I.A.T.) PERSONNEL TITULAIRE

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat (décret n° 2002-61 et l'arrêté du 14 janvier 2002) l'indemnité d'administration et de technicité aux agents titulaires.

Conformément au décret n° 91-875, le maire fixera et pourra moduler les attributions par arrêté individuel dans la limite fixée au paragraphe consacré aux bénéficiaires, en fonction des critères suivants :

- la manière de servir de l'agent, appréciée notamment à travers la notation annuelle et/ou d'un système d'évaluation mise en place au sein de la collectivité
- la disponibilité de l'agent, son assiduité,
- l'expérience professionnelle traduite par rapport à l'ancienneté, des niveaux de qualifications, des efforts de formations
- les fonctions de l'agent appréciées par rapport aux responsabilités exercées, au niveau d'encadrement.

PERSONNEL COMMUNAL TECHNIQUE ET ADMINIS- TRATIF

Travaux supplémentaires

Considérant que le personnel technique et administratif peut être appelé, selon les besoins du service (déneigement, fuites sur le réseau d'eau, secrétariat) à effectuer des heures supplémentaires dans la limite de la durée légale du travail.

Les deux agents du service technique chargé du déneigement de la commune, sont autorisés, en période hivernale à dépasser 25 heures supplémentaires mensuelles, pour nécessité de service.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le personnel énoncé ci-dessus à effectuer des heures supplémentaires.

APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLU

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification N°1 du PLU concernant la zone AUf du Clos du Vas, des évolutions d'emplacements réservés, une évolution de

zonage à Pierrefeu, la prise en compte de la carte actualisée des risques (CIPTM) et la protection des centres anciens (L. 123-1-5-7).

APPROBATION DE LA REVISION SIMPLIFIEE n°1 du PLU

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver la révision simplifiée N°1 du PLU concernant la création de stationnements sous le chef-lieu.

APPROBATION DE LA REVISION SIMPLIFIEE n°2 du PLU

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver la révision simplifiée N°2 du PLU.
concernant l'installation de serres de maraichage.

APPROBATION DE LA REVISION SIMPLIFIEE n°3 du PLU

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver la révision simplifiée N°3 du PLU.
concernant la création d'un équipement public à Puy Chalvin.

Le PLU approuvé et révisé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture et à la Direction Départementale des Territoires.

INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instituer un Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U), des zones A Urbaniser (AU) du Plan Local d'Urbanisme et sur les périmètres de protection rapprochée des prélèvements d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines,
et de donner délégation à Monsieur le Maire d'exercer en tant que besoin le Droit de Préemption Urbain.

INSTITUTION D'UNE SERVITUDE ADMINISTRATIVE

PC 005 107 13 HO004 – SCI KER BRI aux Combes
le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
D'instituer une servitude administrative sur la Commune de Puy Saint André, lieu-dit « Les Combes » parcelles cadastrées section D numéro 655 et 656, en application des articles L160-5 du Code de l'Urbanisme.

SEML S.E.V.E

Ouverture et augmentation du capital
A l'initiative de la commune de Puy Saint André, une société d'économie mixte, dénommée « S.E.V.E. » a été créée le 18 janvier 2011.

A ce jour, la commune détient 51% des parts.

L'objet de cette société est la production d'énergies renouvelables ainsi que l'incitation aux économies d'énergie.

Le 11 juin 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire a



autorisé le conseil d'administration à augmenter le capital de la SEML pour un montant maximum de 1.5 millions d'euros afin de réaliser de nouveaux projets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2012, pour augmenter et ouvrir le capital à d'autres partenaires à hauteur de 1.5 millions d'euros maximum ;

Autorise les représentants de la commune à donner leur accord.

SEML S.E.V.E

Participation communale au capital de la SEML S.E.V.E. En tant qu'actionnaire historique de la SEML « S.E.V.E. », la commune possède un droit de préférence pour la souscription de nouvelles actions.

La collectivité, à ce jour, possède 175 actions qui représentent un montant de 52 500 € correspondant à 51% du capital. Elle possède donc un droit d'acquisition de 2 573 actions pour une valeur de 771 900 €.

A ce jour, six centrales photovoltaïques sont en fonctionnement sur le territoire.

Afin de prolonger l'action de la SEML S.E.V.E dont les résultats sont très favorables, le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve la participation à l'ouverture à capital pour un montant de 150 000 € correspondant à 500 actions.

Précise que les actions non souscrites sont mises à disposition d'autres collectivités du territoire.

CONVENTION de PARTENARIAT VILLE DE BRIANCON / COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE / COMMUNE DE PUY SAINT PIERRE

Projets de visites guidées

Afin de valoriser les richesses patrimoniales de la commune, la collectivité s'est rapprochée de ce service pour qu'un circuit de visites guidées soit proposé dans les hameaux, comprenant notamment la découverte de l'Eglise de Puy Saint André et la Chapelle Sainte Lucie. Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer une convention de partenariat entre la Ville de Briançon et les Communes de Puy-Saint-Pierre et Puy-Saint-André pour l'été 2013 (montant prestation 890.80€).

CREATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Mission de Maîtrise d'œuvre – avenant bureau d'études Agence des Territoires de Montagne

La collectivité a sous-évalué les travaux nécessaires à la réhabilitation et le diagnostic technique du bureau d'étude Véritas a révélé la présence d'amiante dans les locaux.

De plus, la collectivité souhaiterait transformer l'ancienne

Mairie en logement exemplaire au niveau énergétique par une meilleure conception et isolation du bâtiment qui permettrait d'accéder à des subventions régionales liées au programme AGIR.

L'estimation des travaux lors de l'appel d'offre maîtrise d'œuvre était de 40 000HT

Le taux d'honoraire de maîtrise d'œuvre retenu était de 11%

Le marché de maîtrise d'œuvre était de 40.000€ x 11% = 4 400€ HT

L'estimation APD validée par la maîtrise d'ouvrage après modification de programme est de 80 800€ HT

Le taux d'honoraire de maîtrise d'œuvre reste inchangé 11%

Le Marché de maîtrise d'œuvre revu est de : 80 800€ x 11% = 8 888€ HT

Le marché de maîtrise d'œuvre se compose donc de la manière suivante :

Marché initial : 4 400€ HT

Avenant n°1 : 4 488€HT (8 888 – 4.400= 4 488€)

Marché global après avenant 8 888€ HT

Le budget ayant évolué, le Conseil municipal à l'unanimité :

Autorise le Maire à signer l'avenant avec le bureau d'étude ATM,

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA MAISON DE LA GEOLOGIE ET DU GEOPARC ENTREPRIS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS.

Mr Le Maire expose que les travaux d'aménagement de la Maison de la Géologie et du Géoparc à l'emplacement du Centre de vacances du Clos du Vas impliquent le changement de destinations des parcelles boisées suivantes : C 1461 et 1436 pour partie, C 1264, 1265, 1272, 1277.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

d'autoriser la Communauté de Communes du Briançonnais à déposer une demande d'autorisation de défrichement au titre du Code Forestier sur les parcelles indiquées au tableau ci-dessus

d'autoriser la Communauté de Communes du Briançonnais à réaliser ce défrichement après obtention des autorisations nécessaires

d'autoriser la Communauté de Communes du Briançonnais à étudier avec la DDT et l'ONF toutes les mesures compensatoires de nature à réduire le cas échéant les effets nuisibles du défrichement,

d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette procédure.

PUY CHALVIN... plus de 100 nouveaux habitants !



En effet, depuis janvier 2013,

la famille Chollet a pris possession de la ferme de Puy Chalvin... avec leurs 67 chèvres, 2 boucs, 3 chevaux et 34 chevrettes, excusez du peu ! Après 7 années de recherche, ils ont eu le coup de foudre pour ce bel endroit et ont décidé de s'y installer pour reprendre l'activité de fromagerie.

Les premiers mois d'installation passés, aidés par l'accueil chaleureux des habitants du hameau, toute la famille semble avoir trouvé son rythme et sa place, tant dans le travail



à la ferme qu'à l'école. Leur troupeau, arrivé de Saône et Loire, a passé l'hiver, cette année particulièrement long et rigoureux, sans problème. Les chèvres produisent actuellement environ 3 litres de lait par jour grâce aux pâturages et à de la luzerne bio en complément. Et les fromages, portés par leur bel enthousiasme, sont vraiment à découvrir ! Vous pouvez les trouver sur les marchés, le mercredi et le dimanche à Briançon, le vendredi à l'Argentière, en juillet et août à Villeneuve-la-salle et probablement sous peu à Intermarché et Carrefour. En ce qui nous concerne, on a un petit faible pour la tomme au cumin et le chèvre crémeux !!

Corinne et Léa

Fête des Partias... racontez-nous le vallon des Combes



Dimanche 23 juin, s'est déroulée sur la commune de Puy Saint André, la fête des Partias. En cette journée ensoleillée, une centaine de personnes est venue découvrir les richesses de ce vallon. Un bilan plutôt positif pour une 1^{ère} édition !



Tout a commencé dès le matin par une ballade, au départ de Puy Chalvin, encadrée par un accompagnateur en montagne LPO et un membre de l'association, « Les amis des Combes », qui a permis de faire découvrir le vallon des Combes et de partager son histoire.

Au passage, les participants ont pu visiter un ancien chalet d'alpage traditionnel ainsi que la chapelle des Combes (où se tenait une exposition photographique). Arrivé, aux portes de la réserve naturelle régionale des Partias, des stands, tenus par la LPO PACA et le CBGA, ont offert toute la journée diverses animations et ateliers sur la faune, la flore et la géologie locales.

Découverte sensorielle avec d'étranges boîtes en bois, où l'on passait la main à l'intérieur afin de deviner ce qui s'y trouvait... Cône de mélèze ou de pin à crochets ? Myrtille ou églantier ?... Juste à côté, on pouvait découvrir les insectes et certaines de leurs particularités grâce à un atelier et un quizz qui raviront les curieux petits et grands. En contrebass, de grandes tables, avec plein de jolis cailloux de toutes formes et couleurs, afin de faire découvrir la diversité de la géologie du Briançonnais. Cela peut aussi permettre de savoir sur quoi on met les pieds...

La pause pique-nique de midi fut perturbée par l'intrusion de quelques vautour fauve et d'un Circaète Jean-le-blanc, dans ce magnifique ciel bleu, qui ont créés une effusion parmi les ornithologues, et un attroupement autour des longues vues.

La buvette, ouverte toute l'après-midi, ainsi que les rafraîchissements offerts, ont permis de calmer les ardeurs et de terminer le repas dans la sérénité. Cette pause a également été l'occasion de tester la connaissance des « festivaliers » sur la réserve naturelle des Partias : quel est le nom de son sommet ? quand a-t-elle été créée ? pourquoi ? que peut-on y faire ou pas ? facile, les réponses étaient sur la mini expo à l'entrée de la RNR !

L'après-midi, reprise des balades : les accompagnateurs en montagne partenaires de la LPO PACA ont proposé différentes sorties à thème, ouvertes à tous et gratuites. Certains ont pu alors découvrir « l'effet papillons », « les piafs de montagnes », « les secrets du mélèzin », « les plantes qui soignent, plantes qui nourrissent » ou encore « les cailloux de mon chemin »... 5 sorties instructives et ludiques sur la biodiversité !

La journée s'est ainsi close au retour des randonneurs, la tête pleine d'oiseaux, de papillons, de fleurs... et de magnifiques paysages de montagne préservée.